

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)
Direction générale de l'Énergie

L'INSTALLATION EST CONFORME

Date(s) du contrôle: 14/08/2025 15:13 15:39 Date d'émission du rapport: 14/08/2025
Rapport N°: 0782-250814-03 - 0782-250807-03

Identification de l'organisme agréé et de l'agent-visiteur:

Nom: Normec BTV
Adresse: Roderveldlaan 2, 2600 Berchem
T: 064 33 64 55 E: hainaut-btv@normecgroup.com Numéro d'entreprise: 0406.486.616
L'agent-visiteur: numéro 0782

Identification des tiers:

RE

Nom propriétaire, exploitant ou gestionnaire:

Adresse: RUE CAMILLE VANEUKEM 18, 7110 HOUDENG-GOEIGNIES

Adresse: RUE CAMILLE VANEUKEM 18, 7110 HOUDENG-GOEIGNIES

Code EAN: 541449020709622146

Numéro compteur: 1SAG1100512408

Cabine haute tension privée: Non

Type d'installation: unité d'habitation

Données du contrôle:

Type de contrôle suivant Livre 1 - AR 08/09/2019: Visite de contrôle (6.5)

Date de la réalisation de l'installation: A partir du 01/10/1981 jusqu'au 01/06/2020

Informations contenu contrôle: Néant

Dérogation(s) partie 8 Livre 1 - AR 08/09/2019: appliqué

Autre(s) référence(s) légale(s): n/a

N° Rapport: 0782-250814-03

VMA - 66.02



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Données de l'installation électrique:

Tension et nature du courant: Mono 230V

Canalisation d'alimentation du tableau principal: Type: VFVB - Section: 2 x 10 mm²

Type d'électrode de terre: Barre de terre

Nombre de tableaux: 1

Valeur nominale de la protection du branchement: 40A

Type de coupure générale: 2P 40A/300mA

Type de schéma de mise à la terre: TT

Nombre de circuits: 11 (réserve inclus)

DESCRIPTION:

Dispositifs à courant différentiel installés: 2P 40 A 300 mA type A, circuit
(s) protégé(s): Voir schémas
nombre : 1

Dispositifs à courant différentiel installés: 2P 40 A 30 mA type A, circuit
(s) protégé(s): Voir schémas
nombre : 1



Voir schémas unifilaires et plans de position

Réf. rapport du contrôle de conformité: pas d'application

Localisation des canalisations souterraines: pas d'application

Résultats du contrôle:

Mesures et essais:

Résistance de dispersion de la prise de terre: 16,9 Ohm Valeur de la résistance d'isolement général: 0,55 MOhm

Test des dispositifs à courant différentiel via test bouton: OK

Test des dispositifs à courant différentiel via test boucle de défaut: OK

Continuité des conducteurs de protection: OK

Infractions constatées:

Néant

Remarques:

- 1 Ce rapport est valable pour la vente de l'habitation.

Conclusion du contrôle:

N° Rapport: 0782-250814-03

VMA - 66.02



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:

Roderveldlaan 2
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616

RPR Antwerpen / RPM Anvers

normecbvtv.com

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)
Direction générale de l'énergie

1. L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le: 14/08/2050
- Les schémas unifilaires et plans de position de l'installation ont été datés et signés.

Heure d'achèvement:

Le directeur technique, ir. Bart van Rossum

agent-viseur 0782 p.o. du directeur technique

14/08/25 15:41



N° Rapport: 0782-250814-03
VMA - 66.02



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:
Roderveldlaan 2
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616
RPR Antwerpen / RPM Anvers
normecbvtv.com

1. Contrôles effectués

Lors de la visite de contrôle des installations domestiques :

- a) le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas unifilaires et aux plans de position;
 - b) le contrôle de l'état (fixations, détérioration, ...) du matériel électrique d'installation fixe, tout particulièrement en ce qui concerne les interrupteurs, les socles de prise de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition et de manœuvre, ...;
 - c) le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects;
 - d) le contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel via leur propre bouton de test;
 - e) le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel via la création d'un courant de défaut entre 2,5 et 2,75 fois la sensibilité de l'appareil;
 - f) le contrôle de la continuité des liaisons équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socles de prise de courant, du matériel de classe I fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe;
 - g) le contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens;
 - h) le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens.
2. Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant dans les installations domestiques
- a) l'obligation de conserver le rapport de contrôle de conformité et/ou la visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique;
 - b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique;
 - c) l'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.
 - d) l'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai d'un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction Générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.
3. Communications
- a) Signification des:
- infractions: non-conformité de l'objet contrôlé vis-à-vis de la rubrique « contrôle », influence la conclusion. Synonyme possible (surtout à rencontrer dans des documents plus vieux): constatation/ remarque.
 - remarques: des choses qui n'influencent pas la conclusion, ou qui ne relèvent pas du contrôle et impliquent un risque, ou des données de l'organisation. Synonyme possible (surtout à rencontrer dans des documents plus vieux): note.
- b) Photocopies: le rapport ne peut être multiplié qu'en entier.
- c) Une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés sont conservés par l'organisme agréé pendant une période de cinq ans. Durant cette période, le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique domestique peut s'adresser à l'organisme agréé concerné pour obtenir un duplicata du rapport de contrôle de conformité positif, des schémas unifilaires et des plans de position signés.

N° Rapport: 0782-250814-03

VMA - 66.02



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:

Roderveldlaan 2
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616

RPR Antwerpen / RPM Anvers

normecbtv.com

LEXIQUE

	Interrupteur bipolaire		Four		3 lampes
	Interrupteur bipolaire hermétique		Taquet électrique		Dimmer, permet la modulation de l'intensité lumineuse
	Interrupteur va et vient (2 positions)		Lave vaisselle		3 boutons poussoirs
	Interrupteur va et vient (3 positions)		Lave linge		Télérupteur
	Bouton poussoir		Séchoir		Détecteur
	Bouton poussoir dimmer		Chaudière		Chauffe eau
	Prise+Terre		Frigido		Minuterie
	Prise+Terre hermétique		Congélateur		
	Prise Télévision		Micro onde		Commande volet
	Prise Téléphone		Gache électrique		Interrupteur & dimmer
	Ethernet - Téléphone		PARLOPHONE Poste Externe		Terre + coupe terre
	Boîte de dérivation Alimentation Moteur		PARLOPHONE Poste Interne		Terre (équipotentiel)
	Ventilateur WC/SDB		Baffle		Coffret électrique
	Différentiel 300 mA		Transformateur		Compteur
	Différentiel 30 mA				
	Disjoncteur				
	Terre				
	Barette de terre				
	Coffret électrique				
	Compteur				
	Tube Néon				
	Spots				
	Applique Murale				
	Point lumineux				
	Prise triphasée				
	Prise tétraphasée				

Version 12/08/2025
 18, rue Vanneukem 7110 Houden Gognies.
 Propriétaire: Angela Sicorello
 Relevé de l'installation: Salvatore Sicorello
 BE0559.804.024

EAN541449020709622146
 Délégué de l'organisme agréé:
 (signature et date)

Normec
 BTV

14-08-2025

QUENTIN COLAS
 782

Version 12/08/2025
18, rue Vanneukem 7110 Houden Gognies.
Propriétaire
Relevé
BE0559.804.024

EAN541449020709622146

Délégué de l'organisme agréé:
(signature et date)



 Normtec
BTV

~~14-08-2025~~
QUENTIN COLAS
782

2 ~ 2x220V Coffret Général

300 mA 40 A	C15A	C15A	C10A	C15A	C15A	
"A"	2 ~	2 ~	2 ~	2 ~	2 ~	

Differential	A	B	C	D	E
Principal					
Lumière		Lumière	Lumières	Lumières	Lumière
Prises		Prises	Prises	Escalier	Prises
Chambre 1		Living	Caves & Cour	grenier Ch.2	Salon

30 mA 40 A	C1A	C15A	C15A	C15A	C20A	C20A
"A"	2 ~	2 ~	2 ~	2 ~	2 ~	2 ~

Differential	F	G	H	I	J	K
secondaire						
Prise		Prise	Lumières	Lumière	Prise	Prise
Taque		Cave	SDB & Remiso	Cuisine	Cave LL	Cave SL

Version 12/08/2025
18, rue Vanneukem 7110 Houden Gognies.
Propriétaire:
Relevé de l'installati
BE0559.804.024

EAN541449020709622146

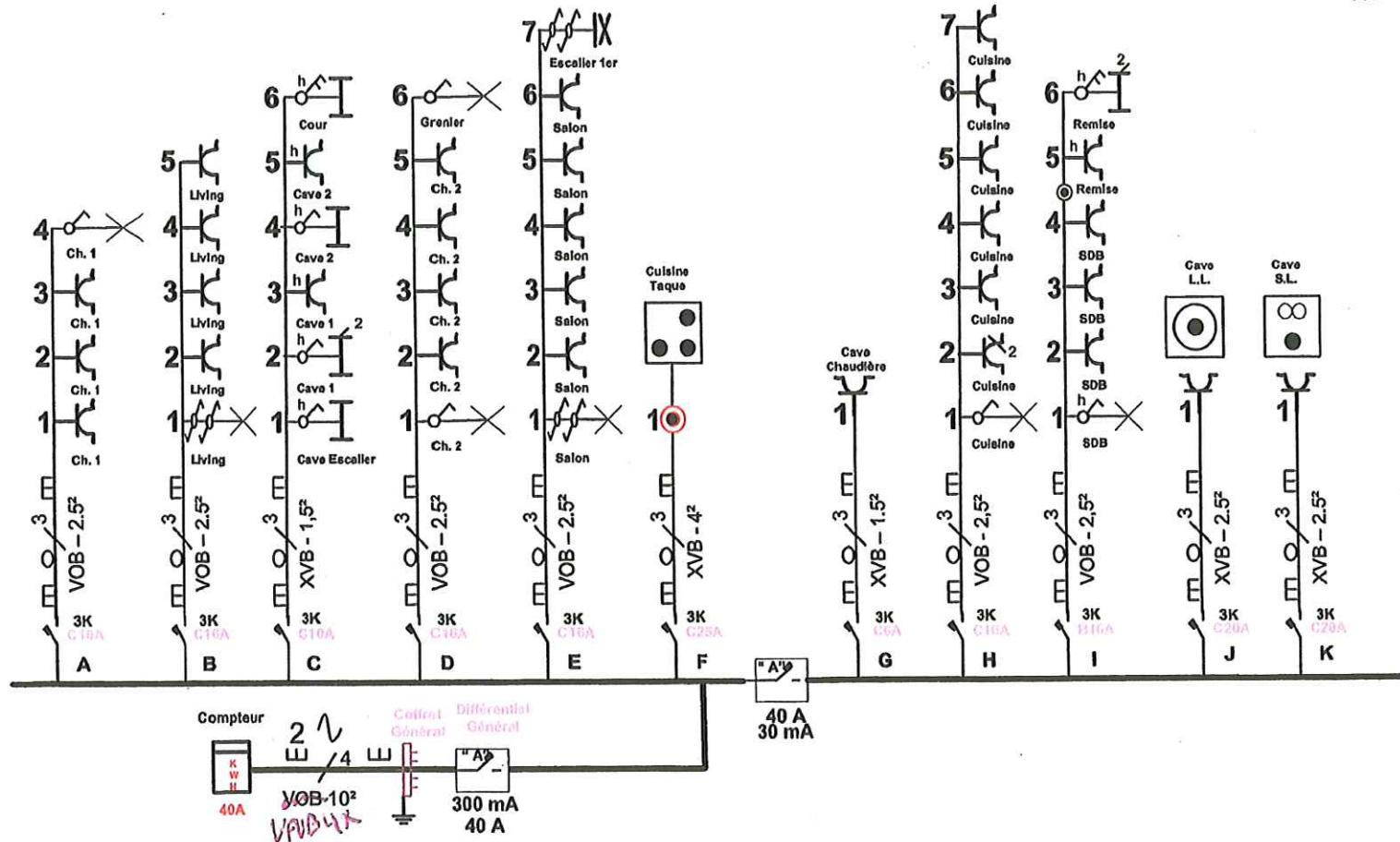
Délégué de l'organisme agréé:
(signature et date)

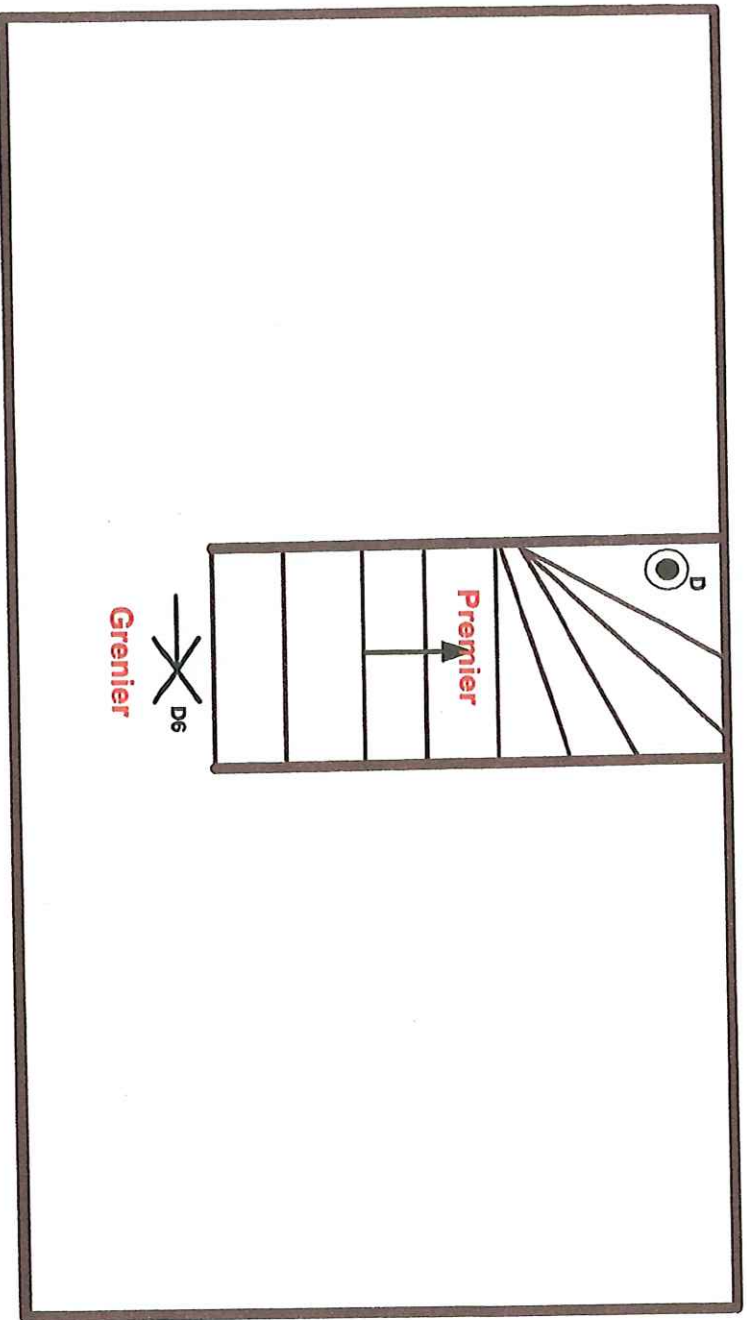
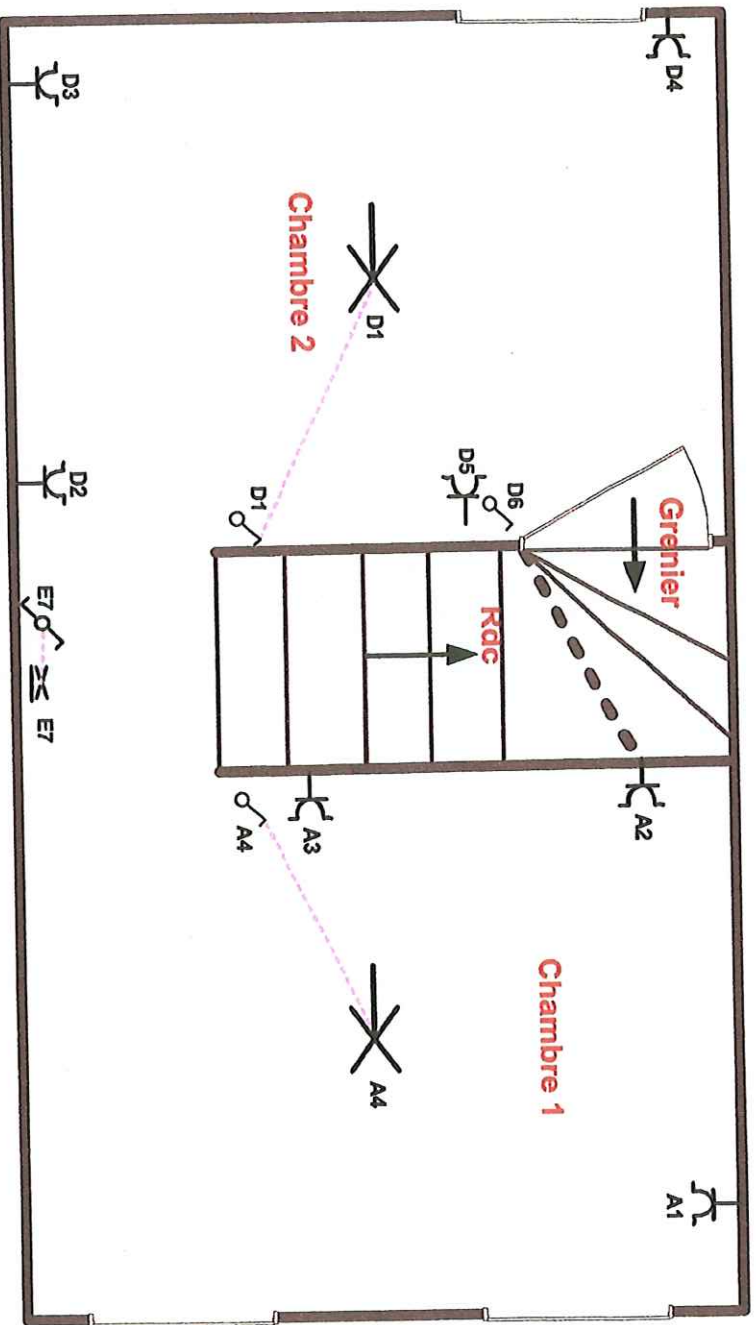
Normec
BTV

14-08-2025

QUENTIN COLAS
782

2x220V Unifilaire





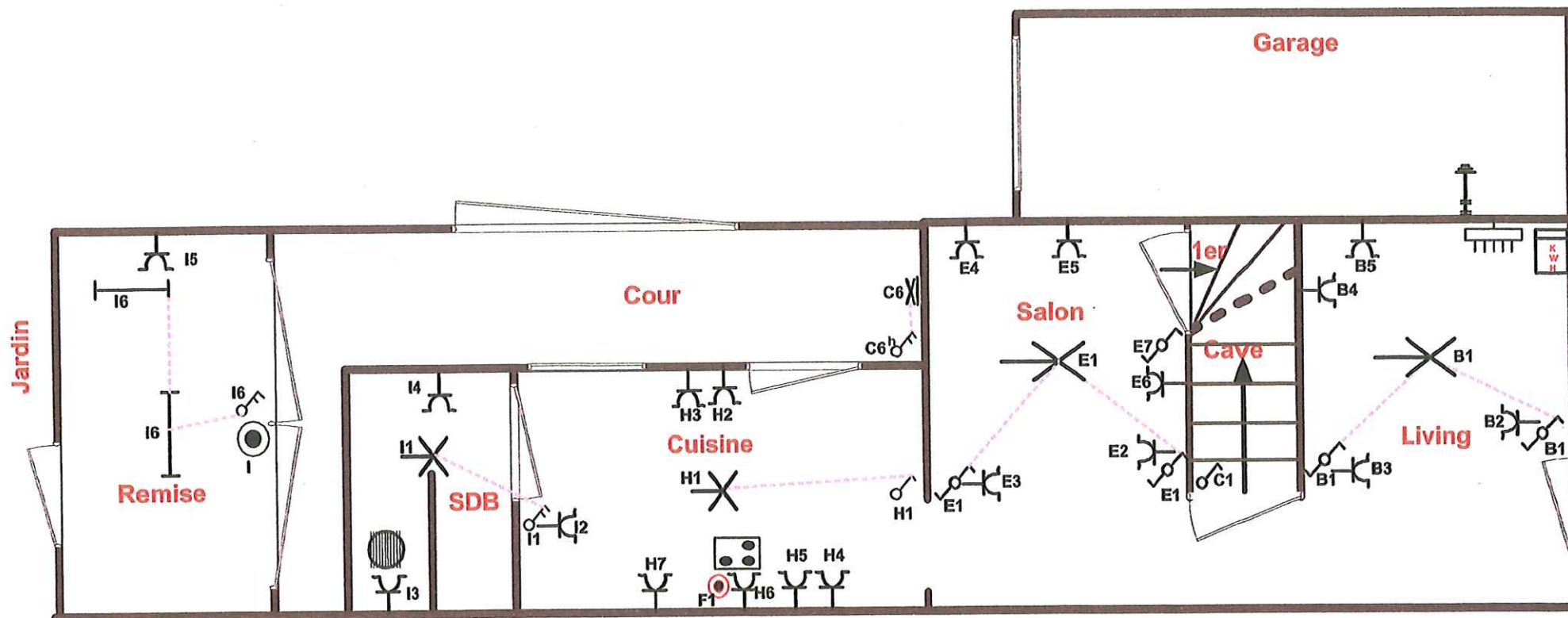
Version 12/08/2025
 18, rue Vanneukem 7110 Houden Gornies.
 Propriétaire
 Relevé de l'installation:
 BE0559.804.024

EANS41449020709622146
 Délégué de l'organisme agréé:
 (signature et date)

Normec
 BTV

14-08-2025

QUENTIN COLAS
 782



Version 12/08/2025

18, rue Vanneukem 7110 Houden Gognies.

Propriétaire:

Relevé de l'installation:

BE0559.804.024

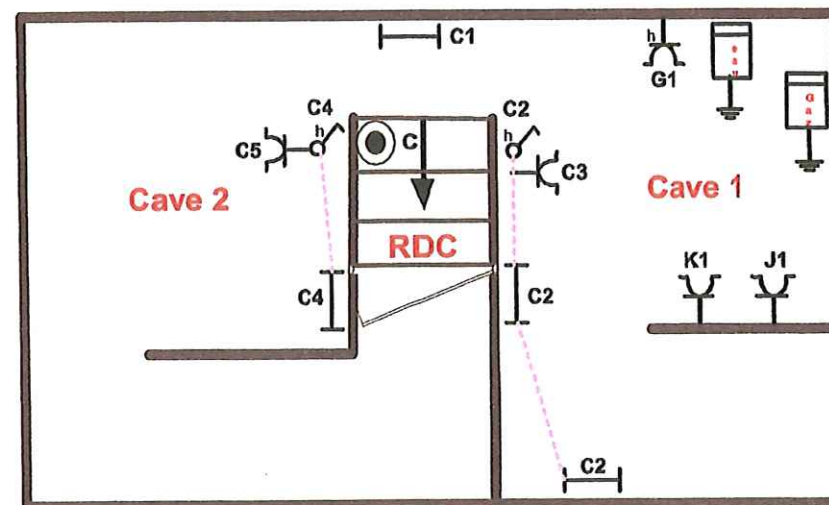
EAN541449020709622146

Délégué de l'organisme agréé:
(signature et date)

Normec
BTV

14-08-2025

QUENTIN COLAS
782





Beter gekend
Beter verstaen

Vertrouwelijk document - Vertrouwelijk document - Vertrouwelijk document



L'INSTALLATION EST CONFORME

Date(s) du contrôle: 22/12/2022
Rapport N°: 0782-221222-02

Date d'émission du rapport: 22/12/2022

Identification de l'organisme agréé et de l'agent-visateur:

Nom: Bureau Technique Verbruggen
Adresse: Rue Neerveld 109 boîte 6, 1200 Bruxelles
T : 064 33 64 55 E: btv.hainaut@btvcontrol.be Numéro d'entreprise: 0406.486.616
L'agent-visateur: numéro 0782

Identification des tiers:

Cliant:
Adresse:
Nom propriétaire, exploitant ou gestionnaire:
Adresse: RUE CAMILLE VANEUKEM 16, 7110 HOUDENG-GOEIGNIES
Responsable des travaux:
Adresse:
Numéro c

Identification de l'installation électrique:

Nom:
Adresse: RUE CAMILLE VANEUKEM 16, 7110 HOUDENG-GOEIGNIES
Code EAN:
Numéro compteur: A installer
Cabine haute tension privée: Non
Type d'installation: GARAGE

Données du contrôle:

Type de contrôle suivant Livre 1 - AR 08/09/2019: Contrôle de conformité avant la mise en usage - nouvelle installation (6.4)
Date de la réalisation de l'installation: A partir du 01/06/2020

Informations contenu contrôle:

Néant

Dérogation(s) partie 8 Livre 1 - AR 08/09/2019: pas appliqué
Autre(s) référence(s) légale(s): n/a

RE06_02-08_01-15 09/20



1 / 3

Tension et nature du courant: Mono 230V

Canalisation d'alimentation du tableau principal: Type: EXVB - Section: 4 x 16 mm²

Type d'électrode de terre: Piquet de terre

Nombre de tableaux: 1

DESCRIPTION:

Dispositifs à courant différentiel installés: 2P 40 A 300 mA type A, circuit (s) protégé(s): Voir schémas

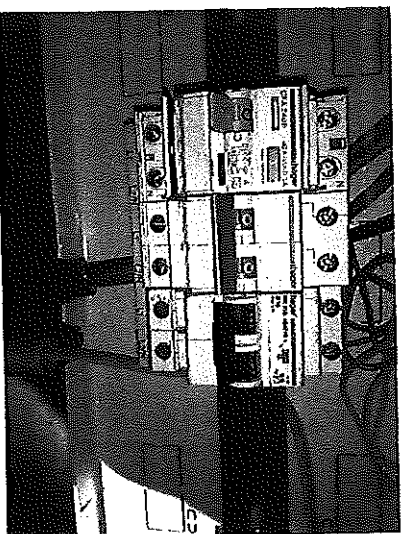
Voir schémas unifilaires et plans de position

Valeur nominale de la protection du branchement: Max. 40A

Type de coupure générale: 2P 40A/300mA

Type de schéma de mise à la terre: TT

Nombre de circuits: 2 (réserve inclus)



Documents des influences externes: voir annexes

Ref. des voies d'évacuation et des espaces difficiles à évacuer: pas d'application

Documents des installations de sécurité: Non communiqué

Documents des installations critiques: Non communiqué

Plan de position des prises de terre: voir schéma

Réf. rapport du contrôle de conformité: pas d'application

Localisation des canalisations souterraines: pas d'application

Résultats du contrôle:

Mesures et essais:

Résistance de dispersion de la prise de terre: 30 Ohm Valeur de la résistance d'isolement général: 50 MOhm

Infractions constatées:

Néant

Remarques:

Néant

Conclusion du contrôle:

1. L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le: 22/12/2027



N° Rapport: 0782-221222-02



Beter Oekend
Sien Vêrre



Heure d'achèvement:

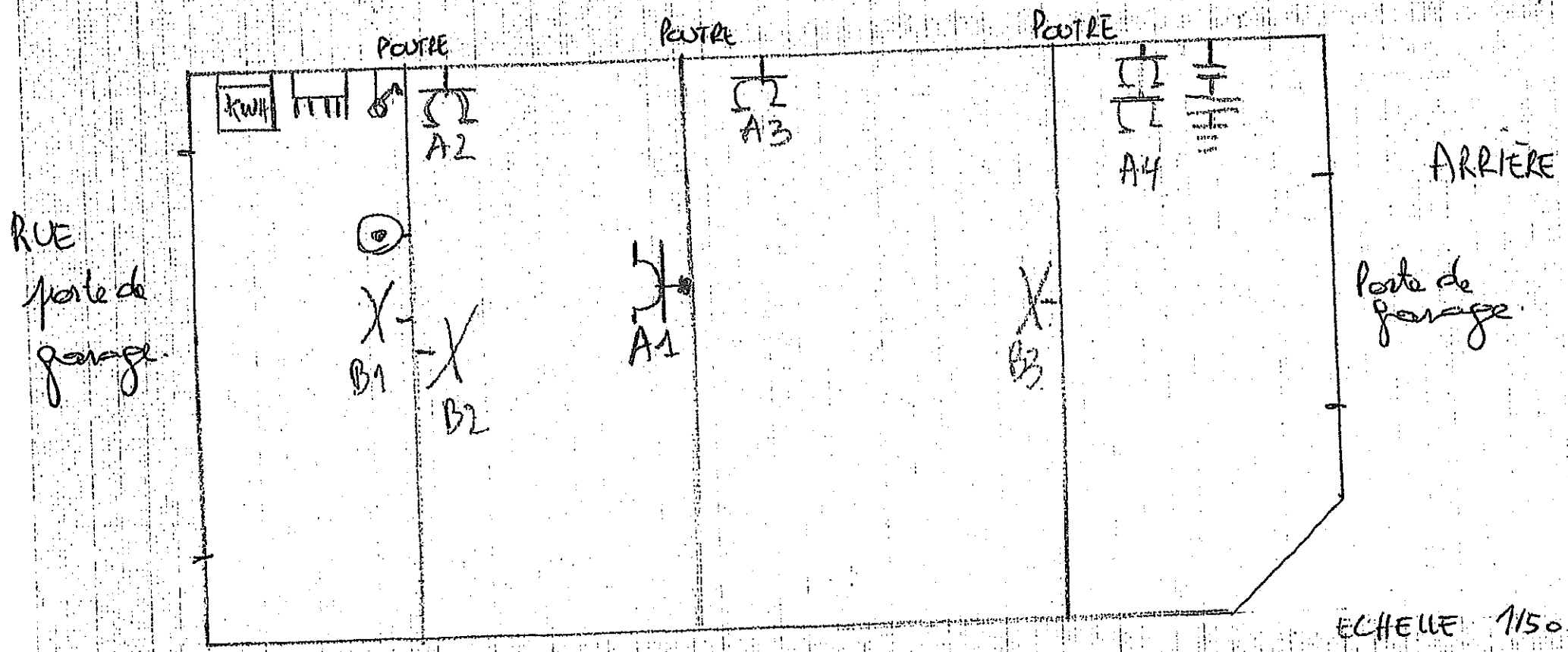
Le directeur technique, ir. Bart van Rossum

N° Rapport: 0782-221222-02



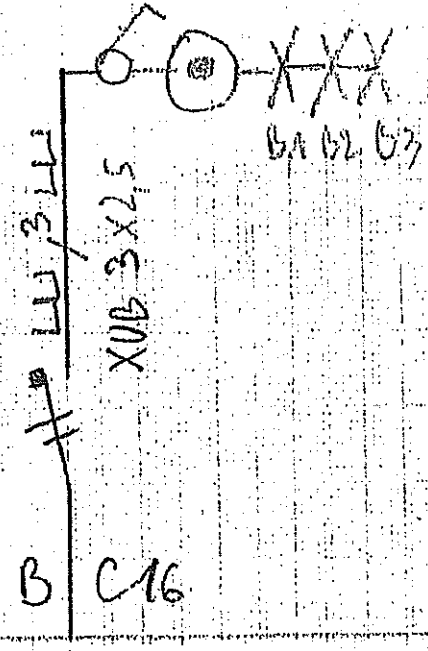
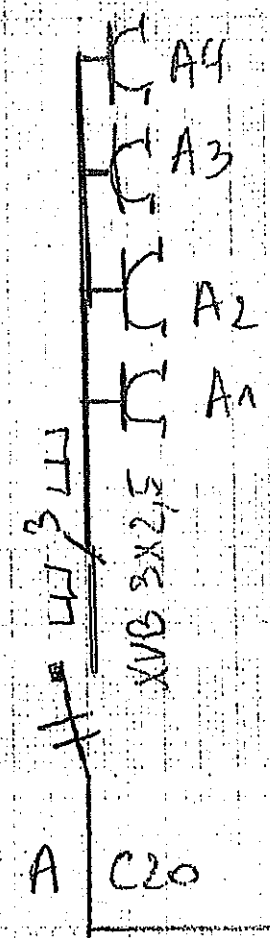
3 / 3

ADRESSE RUE Camille Desmoulins 16 EAN 541449.045005.336795	Personne ayant réalisé le raccordement BE 0559.804024 le 24/12/2022 P. n.	Propriétaire le l'installation électrique le 20/12/2022	ORGANISME DE CONTRÔLE BTU  22 DEC. 2022 Quentin Colas 782
---	---	--	---



EAN 54 14 49 04 5005 33 67 9

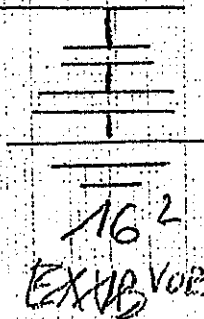
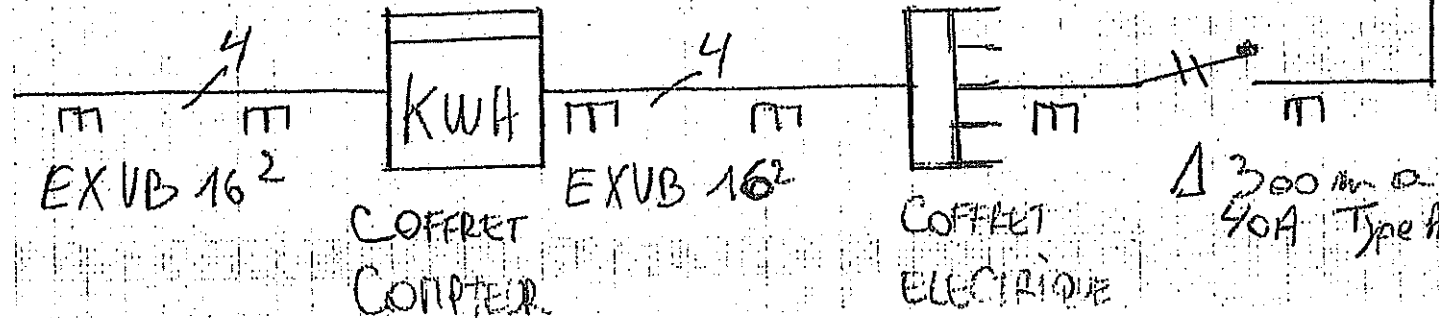
ADRESSE	Personne à qui a été réalisé l'installation	Propriétaire
16 rue Camille VAN ECKEN 7110 Haendry-Pagnis	le 10/12/2022	le 20/12/2022



organisme de contrôle

BTU


 22 DEC. 2022
 Quentin Colas
 782



170m 230V

Dénomination	Influence externe	Livre 1
Température ambiante	AA	2.10.2.
eau	AD	2.10.3.
corps solides étrangers	AE	2.10.4.
substances corrosives ou polluantes	AF	2.10.5.
chocs	AG	2.10.6.
vibrations	AH	2.10.7.
flore et/ou moisissures	AK	2.10.8.
faune	AL	2.10.8.
Infl. électromagnétiques, électrostatiques ou ionisantes	AM	2.10.9.
Rayonnements solaires	AN	2.10.10.
Compétence des personnes	BA	2.10.11.
Etat du corps humain	BB	2.10.12.
Contact avec le potentiel de terre	BC	2.10.13.
Possibilités d'évacuation des personnes	BD	2.10.14.
Nature des matières traitées ou entreposées	BE	2.10.15.
Matériaux de construction	CA	2.10.16.
Structure des bâtiments	CB	2.10.17.
zone ex	GAS	7.102.
zone ex	POUS.	7.102.

[illegible]

